

M. Georges Python et les mesures progressistes scolaires

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 12

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *M. Georges Python et les mesures progressistes scolaires.* — *L'application des principes de l'activité manuelle.* — *Pour la rentrée des classes.* — *Bibliographies.* — *Bibliothèque du Musée pédagogique (suite).* — *La dictature de l'ennui.* — *Nominations d'instituteurs.* — *Communications du Dépôt central du matériel scolaire, section A.*

M. GEORGES PYTHON

ET LES MESURES PROGRESSISTES SCOLAIRES

L'homme supérieur n'est point celui dont l'imagination, si ardente soit-elle, se consume en rêves stériles. Le génie seul a la vertu de convertir ses idées en créations, et, à cet égard, M. Python a donné la mesure d'une activité merveilleuse qui peut se parer du nom de génie.

Deux jours ne s'étaient pas écoulés depuis qu'il avait pris possession de sa charge qu'il posait son premier acte officiel en assistant à une réunion provoquée par l'exposition scolaire permanente de Fribourg. Cette institution, — notre Musée pédagogique actuel, — ne demande encore pour remplir sa tâche que des locaux mieux appropriés, comme ceux qui lui valurent tant de considération au second étage de l'Hôtel des postes. Pieux désir, hélas ! en ce pays qui, avec tant d'autres, connaît le dicton : « Rien ne dure comme

le provisoire ! » L'exposition scolaire fut fondée par un jeune maître de la Sarine dont le nom est attaché à maintes innovations heureuses, et qui sut infuser à l'œuvre naissante, avec la pérennité, son remarquable esprit d'adaptation. La modestie de M. Genoud me permettra de dire qu'il en fit une institution pleine de vie, propre à lui mériter la reconnaissance du corps enseignant tant que cette fleur s'épanouira en notre jardin pédagogique. Deux ans se passent au milieu de vicissitudes de tous genres ; née sous une heureuse planète, celle du dévouement, avec un excellent parrain, M. le professeur Horner, l'exposition improvisée et embryonnaire de naguère a étendu son programme et elle appelle l'attention des maîtres sur un outillage scolaire recommandable et complet. De là, à songer à la distribution aux élèves d'un matériel uniforme à un prix abordable, il n'y avait qu'un pas et ce pas fut vite franchi. Le Comité avait convoqué, à Fribourg, le 14 octobre 1886, ses adhérents, soit les amis de l'instruction populaire, avec un ordre du jour copieux où figurait, entre autres, cette question : « Est-il vraiment utile que l'exposition scolaire se charge de fournir directement le matériel aux écoles ? »

La réunion fut présidée par M. le chanoine Schneuwly et honorée de la présence de MM. Schaller et Python, l'ancien et le nouveau directeur de l'Instruction publique. L'un et l'autre prirent une part active à la délibération avec MM. Soussens, rédacteur ; Genoud, instituteur ; Gapany et Vonlanthen, inspecteurs scolaires, qui se prononcèrent en faveur de la thèse proposée, tandis que le chanoine Schneuwly et M. Progin, inspecteur, à Bulle, conseillèrent la négative. A la votation, l'assemblée, en sa quasi-unanimité, chargea le comité d'adjoindre à l'exposition un service de fourniture du matériel aux écoles.

Fort de ce mandat, le comité se mit à la besogne et la Direction de l'Instruction publique ne tarda pas à traduire sa proposition en projet d'arrêté que le Conseil d'Etat sanctionna le 24 mars 1888. Fondé sur les art. 50 et 51 de la loi sur les écoles primaires de 1884, l'arrêté précisait la mission du dépôt scolaire central, imposait aux écoles l'obligation de s'y pourvoir et réservait au gouvernement la nomination du gérant qui fut choisi, le 9 avril suivant, dans la personne de M. Léon Genoud, instituteur à Onnens.

M. le Directeur de l'Instruction publique fut toujours un « prévoyant de l'avenir » ; il avait le sentiment que cette décision ne passerait point sans orage. En effet, les adversaires demandèrent tout d'abord que l'arrêté fût rapporté. En présence du refus opposé à leur requête par le Conseil d'Etat, ils saisirent l'opinion publique de leurs griefs par la publication gratuite à 6 000 exemplaires d'un journal de circonstance *La Liberté de commerce*, dont le premier numéro parut le 13 juin et le quatrième et dernier, le 18 octobre. L'*Organe temporaire des commerçants et industriels fribourgeois*, comme il se dénommait en sous-titre, se montra très agressif ; il multiplia

les attaques personnelles, à défaut de meilleures raisons, et crut avoir agité assez profondément l'opinion pour se promettre un succès devant le Grand Conseil.

Tous les motifs des libraires se disant frustrés d'une clientèle fidèle avaient formé l'objet d'un recours de 15 pages. L'autorité législative s'en occupa, dans sa séance du 16 novembre 1888, séance qui ne dura pas moins de quatre heures consécutives et où les principaux orateurs des deux partis historiques prirent la parole. M. Paul Aeby, syndic de Fribourg, était rapporteur de la commission spéciale, et M. Python occupait le siège de commissaire du gouvernement. A lire le bulletin de cette séance mémorable, non pas tant par son objet que par la répercussion qu'aurait eue, dans l'avenir, un vote défavorable à la Direction de l'Instruction publique ; à lire ces pages si intéressantes, on ne peut s'empêcher de revivre, à quarante ans de distance, la physionomie actuelle de notre vieux pays où les uns veulent des progrès et où d'autres les redoutent ou hésitent à tenter l'essai. Les onze orateurs du 16 novembre ne sont plus, mais leurs idées restent et il serait facile de retrouver aujourd'hui des situations semblables à celle dont le Bulletin des séances du Grand Conseil de 1888 éveille le souvenir. On y lit volontiers la belle défense de M. Python dont le discours documenté et incisif fut fort remarqué ; il y soutint la cause du progrès et donna l'impression que quelque chose était changé dans le domaine de l'école. Un député de l'opposition, M. Huber, ne partageait point les scrupules de ses collègues du Lac en matière de monopole ; il constatait que l'arrêté consacrait un progrès sérieux auquel des tenants du libéralisme devaient se rallier. M. le député Biemann, chef de l'opposition, aurait appuyé l'arrêté sur le terrain de la gratuité du matériel scolaire et il se dit heureux de voir le Directeur de l'Instruction publique s'engager dans une route familière au parti radical. Cependant de telles prémisses ne lui dictèrent pas l'adoption du point de vue de M. Huber, et le Commissaire du gouvernement put conclure : « Quand les examens des recrues nous étaient défavorables, des mots durs étaient prononcés dans le pays à l'adresse de la Direction de l'Instruction publique. Maintenant que nous vous demandons une mesure nécessaire dans l'intérêt de nos écoles, les députés du Grand Conseil pourraient-ils se déjuger ? » Et loin de se déjuger, ils ratifièrent l'arrêté du 24 mars 1888 par toutes les voix contre neuf, donnant ainsi au jeune chef de l'enseignement un précieux témoignage de confiance et de sympathie.

Le mot de M. Biemann fit long feu ; il a été repris souvent au cours de la carrière politique de M. Python. Au fur et à mesure que se déroulait le programme du chef conservateur, ses adversaires ne manquèrent aucune occasion de lui reprocher la confiscation au profit de son parti des tendances radicales à l'endroit du progrès. Que pèsent aujourd'hui ces attaques ? Que nous importe cette oppo-

sition devant l'œuvre accomplie, en face de cette quasi-unanimité qui a célébré et qui célébrera longtemps encore les mérites d'un homme voué, avec une rare abnégation, un désintéressement absolu, au bien de son pays et de ses concitoyens ? Quand un homme a obtenu d'être envié aux siens par ceux-là même qui le combattaient, il a touché à la vraie gloire et son décès devient un deuil général.

Mais passons ! M. Python a toujours estimé qu'une certaine fixité s'impose dans l'organisation scolaire ; cependant, il apparut au magistrat conservateur que cette fixité n'était point l'immobilisme. Adversaire de la routine, il accueillait avec empressement toute innovation dont l'utilité lui semblait établie. L'institution du dépôt scolaire fut la première ; elle tint ses promesses malgré sa crise de naissance, en dépit des voix de Cassandre qui glapirent sur son berceau... Les attaques ayant pris fin, le dépôt put remplir sa tâche à la faveur d'une avance de 40,000 fr. que lui servit la caisse de l'Etat et qui fut remboursée, par annuités, dans les dix années subséquentes. Grâce à son concours, le canton édite ses ouvrages d'école, fournit les élèves et les classes d'un outillage uniforme, en même temps qu'il constitue des réserves qui nous rapprocheront du jour où le principe de la gratuité pourra être envisagé et appliqué au moins partiellement. Maintenant déjà, il intervient au profit des enfants des écoles en fournissant annuellement le principal appoint à l'œuvre si méritoire et si peu comprise encore des mutualités scolaires dont, partout ailleurs, on apprécie les services dans l'œuvre éducative populaire, comme encouragement à la prévoyance et à la solidarité. Le bilan qui, pour les deux sections, révèle une fortune de plus de 260,000 fr. comporte, dans la section A, le stock des manuels pour les écoles. Edités selon les directives de M. Horner, qui comprit si bien l'enfance fribourgeoise et dont les travaux ont été remaniés d'après les données de l'expérience, ils nous mettent en bonne posture sous le rapport de la librairie scolaire. Preuve en est le premier livret de calcul qui vient de paraître, accompagnant une série de tableaux muraux ; preuve aussi le syllabaire de l'ami de l'enfance que M^{lle} Marchand a revu et augmenté durant sa vaillante carrière.

Si je me suis étendu sur l'installation de notre dépôt du matériel avec une complaisance que d'aucuns ont taxé de partielle et de disproportionnée en regard de l'œuvre immense de M. Python, c'est parce qu'elle fut un point de départ, quelque chose comme une semence confiée au sol, comme un premier rayon d'aube prometteur d'un beau jour.

Quand on fait la revue de cette œuvre de quarante ans, on ne peut méconnaître que ses divers éléments procèdent d'une inspiration patriotique et catholique du meilleur aloi, qu'ils furent voulus par un esprit méthodique et forment l'ensemble le plus cohérent. M. Python ne procéda jamais par boutade. Qu'on me passe cette réminiscence : ainsi le Directeur des Travaux publics, son ami M. Car-

dinaux, dont on a rappelé récemment le rôle essentiel à Bellechasse, s'étonnait que M. Python ait montré tant d'insistance dans la nomination d'un technicien étranger comme chef de l'atelier de menuiserie du Technicum. Mais il comprit ensuite que le Directeur de l'Instruction publique avait en vue les travaux d'installation de la Faculté des sciences et de ses laboratoires, où une menuiserie de précision était indiquée. Le haut magistrat s'était donc tracé un programme qui, dans son cerveau puissant, jamais las, toujours en éveil, se déroulait selon un plan défini. En se faisant l'animateur de l'enseignement populaire, rien ne l'empêchera de rechercher le progrès en d'autres manifestations. Ne savait-il pas que son action sur les cimes provoquerait un renouveau plus intense que s'il se bornait à soulever les couches inférieures de l'enseignement. Alors qu'il mettait sous toit le dépôt scolaire, il pensait à l'Université, puisque le Grand Conseil avait déjà entendu sa voix recommander tels projets qui devaient assurer, au couronnement de notre édifice scolaire, les moyens de vivre et de prospérer. C'est dire que tout se tient dans cette vie remarquable autant par son unité que par sa prodigieuses activité.

Revenons, toutefois, bien vite à notre chère école primaire dont il fut l'intelligent ouvrier et qui est restée, jusqu'au soir de ses jours, un objet de prédilection.

Les études préparatoires à la carrière des instituteurs l'occupèrent dès ses débuts. M. Python s'était promis d'en relever le niveau, persuadé que les progrès de l'école populaire sont en connexion étroite avec la capacité de ceux à qui est confiée l'éducation de l'enfance. Lorsqu'il prit le portefeuille de l'Instruction publique, l'école de Hauterive avait un plan d'études dont la matière était répartie sur trois ans et enseignée à des jeunes gens n'ayant suivi que les leçons de l'école primaire. Sur cette base restreinte, comment obtenir des résultats satisfaisants ? C'est pourtant avec un corps enseignant de formation aussi rudimentaire, mais d'un dévouement sans bornes, que le nouveau directeur entendait sortir l'école fribourgeoise de son marasme chronique. N'est-ce pas merveille de voir, dans le recul, qu'avec des moyens si limités, le corps enseignant ait répondu à l'attente de son chef et relevé par degré l'école populaire de notre canton. Non seulement beaucoup devinrent de bons maîtres, mais plusieurs firent une carrière méritoire en d'autres sphères, notamment dans les rangs du clergé, honorant toujours l'école dont ils étaient issus et le maître admirable que possédait alors Hauterive. Que l'école était, en ce temps-là, chichement dotée ? l'Etat lui faisait bien quelques largesses sur le terrain du recrutement ; mais sa caisse, qui ne fut jamais un Pactole, lésinait à s'imposer les sacrifices suffisants pour doter l'établissement de services indispensables dont l'absence ne se comprendrait plus aujourd'hui. Les professeurs y suppléaient de leur mieux, avec un zèle fort louable, et M. Horner semble leur avoir laissé le meilleur de lui-même lorsqu'il passa au Collège Saint-

Michel, en 1882. Malgré sa confiance dans le personnel de nos écoles, M. Python souffrait de son infériorité foncière et il n'aura de cesse qu'il n'ait amélioré cette situation. Quelque dix mois auparavant, on avait bien cru parer à l'insuffisance des études normales par l'institution du stage pour les seuls instituteurs, car, à cette époque déjà, les études préparatoires des institutrices faites dans des instituts libres comportaient quatre années scolaires avant les épreuves du brevet. Ce stage établi par arrêté du 3 janvier 1886, en vue de « fournir aux aspirants l'occasion de se former dans la pratique de l'enseignement », dura virtuellement jusqu'en 1896, année où il était déjà tombé en désuétude. Il avait cessé d'être utile s'il le fût jamais, et l'on en revint, où il aurait fallu commencer, par l'adjonction d'une quatrième classe au plan d'études de Hauterive. M. Python, qui eut constamment, comme chef d'Etat avisé et pratique, le souci d'une situation financière équilibrée, avait obtenu ce résultat presque sans bourse délier en appliquant les subsides réservés au stage à l'entretien de cette quatrième année.

Il rêvait d'y apporter un complément dans la création d'une section pour les candidats de langue allemande. M. Michaud, l'ancien directeur de Hauterive, avait élaboré un projet que l'on dut ajourner faute de ressources. Mais voici qu'un encouragement au progrès vint du côté d'où l'on pouvait le moins l'espérer.

La question s'était, maintes fois, posée dans les sphères fédérales de subsidier l'école primaire publique et d'appliquer une part des copieuses recettes douanières en allocations propres à aider les cantons dans leurs tâches scolaires. On se disait disposé à intervenir, mais sous réserve d'un droit de regard sur l'école plus profond que celui que fait autoriser alors l'art. 27, d'agressive mémoire. Le peuple ne se laissa point séduire par cette pluie d'or chez Danaé qui eut restreint l'autonomie de l'école. Précédemment, dans la question du « Beutezug », c'est-à-dire du prélèvement, sans conditions d'une subvention de 2 fr. par habitant au profit des cantons, il s'était prononcé d'une manière aussi absolument négative qu'il avait été hostile au « Schulvogt ». Faciliter la tâche scolaire par une aide financière du pouvoir central sans accaparement d'autres compétences cantonales sur l'école qu'une majorité de catholiques et de protestants entendaient défendre, telle était alors la solution envisagée par les meilleurs esprits. Comment faire admettre aux uns la libéralité réclamée du pouvoir central et aux autres la non intervention fédérale dans nos affaires scolaires ? C'est à quoi s'employa M. Python en qualité de membre des Chambres avec un succès complet, puisque le 25 juin 1903 fut votée la loi fédérale concernant la subvention de l'école primaire publique, loi qui rachetait bien des fautes et des manœuvres attentatoires à nos droits et à nos libertés. Il faudrait, sans crainte de dépasser les bornes mises à cette étude, raconter par le menu les interventions habiles de M. Python en cette affaire ;

nous y verrions qu'il dut gagner plusieurs de ses propres amis à l'idée de la subvention, notamment le député des Grisons au Conseil national qui était antipathique à une intervention financière de la Confédération, l'entrevoiyant comme la clef d'or qui forcerait les portes de la citadelle bien gardée. M. Decurtins s'intéressait à nos affaires fribourgeoises, surtout à l'Université ; il finit par se ranger à l'avis de M. Python sur la promesse qu'une part de l'argent fédéral irait à Hauterive en faveur de l'ouverture de la section allemande.

Ah ! M. Python ne s'était pas trompé en prévoyant tout le bien qui sortirait de cette décision et l'aisance qu'elle apporterait dans plusieurs ménages cantonaux soucieux de relever leur école.

Indépendamment de la section allemande normale qui forme d'excellents maîtres pour nos districts du nord, la subvention fédérale est appliquée à divers buts au nombre desquels nous mentionnons tout d'abord les maisons d'école. Bien souvent, j'ai entendu M. Python se plaindre de l'exiguïté du crédit annuel mis à sa disposition pour encourager les travaux d'édilité scolaire. Il souffrait de voir nos écoles populaires installées dans des locaux bas et insalubres, dignes du pinceau d'Anker ou de la plume de Jérémias Gotthelf décrivant, avec sa verve endiablée, « les joies et malheurs du maître d'école » dans sa chétive hutte scolaire de l'Emmenthal. Il semblait, au surplus, que les autorités de la plupart de nos communes ne comprennent guère le rôle essentiel de l'architecte dans la construction si spéciale destinée à l'école. Tirant avantage de la manne fédérale, il stipula que les communes qui s'adresseraient à un architecte pour l'établissement des plans de maisons d'école seraient affranchies du paiement des honoraires dus au technicien, et cela sans réduction de la subvention principale pour l'œuvre elle-même. Faut-il s'étonner, dès lors, que les agrandissements, transformations et constructions de maisons d'école se soient élevés, en quelque 25 ans, à 235 et que le total des subsides atteigne, durant la même période, le beau chiffre de 1 500 000 fr. ? Nos maisons d'école d'aujourd'hui forment l'un des ornements de nos villages dont elles reflètent certaines caractéristiques en matière de construction ; elles sont commodes quoiqu'elles soient simples, bien situées, orientées normalement et hygiéniquement distribuées. Qu'il y a loin de la conception que l'on se fait maintenant des bâtiments scolaires en regard de celle d'antan où l'administration proposait aux communes des plans types en quelque sorte schématiques ne se différenciant que par leur cube : « Vous voulez une maison d'école d'une seule classe, prenez notre plan N° 1 ; s'agit-il d'une école à deux classes, le N° 2 fera votre affaire ». La nouvelle manière de comprendre cette partie de l'administration scolaire a transformé l'état des choses et l'on peut dire que l'amélioration des locaux scolaires a contribué au renforcement de l'action de l'école au sein de nos populations.

(A suivre.)

E. G.